


Plan Egalité

Femmes/ Hommes

de la ville de Lille 2010-2014

Ville de Lomme

Hellemmes

Ville de Lille

Introduction

« La femme libre est seulement en train de naître ». Cette phrase de Simone de Beauvoir revêt toute son acuité à l'heure actuelle. Dans un contexte de crise économique, de précarité et d'incertitudes, l'équilibre entre les hommes et les femmes se fragilise. Le modèle de stabilité du couple se fissure, les inégalités au travail se développent et les ambitions des femmes se rétractent autour de la sphère familiale. En définitive, c'est la liberté des femmes qui se trouve menacée ; celles-ci étant « poussées à rentrer dans leurs foyers », selon Elisabeth Badinter.

Pourtant, de nombreuses évolutions ont vu le jour, notamment juridiques. Qu'il s'agisse de la reconnaissance des droits civils, de l'octroi du droit de vote ou encore de la valeur constitutionnelle accordée à la parité, toutes ces avancées montrent que les combats d'hier portent leurs fruits.
Cependant, des efforts demeurent à fournir pour traduire dans la vie quotidienne cette égalité acquise au niveau juridique. On observe encore des différences peu explicables dans de nombreux domaines ; les tâches domestiques, la vie politique, la vie associative ou la vie professionnelle.
Dans la Région Nord Pas de Calais, comme en France, le constat est patent d'une inégalité entre hommes et femmes face à l'emploi ; le salaire d'une femme est en moyenne inférieur de 27 % à celui d'un homme.

Face à ces inégalités persistantes, la Ville de Lille se mobilise pour restaurer l'égalité dans toutes les sphères de la vie politique et quotidienne. Pour ce faire, un programme d'actions multiples et complémentaires a été élaboré en concertation avec les partenaires qui nous entourent, et avec lesquels ces actions seront mises en œuvre.

Ce plan d'actions pour l'égalité est donc le fruit d'une réflexion commune reposant sur des intérêts convergents : œuvrer en faveur du bien être des femmes.

Le PEFH (Plan Egalité Femmes-Hommes) s'articule autour des grands volets suivants :

- Femmes victimes mais combatives
- Femmes et santé
- Femmes durables
- Femmes solidaires
- Femmes ouvertes au monde
- Femmes créatives

Volet 1

Femmes victimes mais combatives

Ce thème sera composé de trois thématiques principales, déclinées elles-mêmes sous forme de fiches-actions :

1. Améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales
2. Encourager le développement d'une société plus égalitaire
3. Lutter contre le sexisme

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Le rôle de prestataire de services

Article 22 : La violence sexuée

1. *Le signataire reconnaît que la violence sexuée, qui affecte les femmes d'une manière disproportionnée, constitue une violation d'un droit fondamental, et est une offense à la dignité et à l'intégrité physique et morale des êtres humains.*

2. *Le signataire reconnaît que la violence sexuée naît de l'idée, chez l'agresseur, de la supériorité d'un sexe sur l'autre dans le contexte d'une relation de pouvoir inégalitaire.*

3. *Le signataire s'engage donc à instaurer et à renforcer des politiques et des actions contre la violence sexuée, y compris :*

- *Fournir ou aider les structures d'assistance et de secours aux victimes*

- *Fournir une information publique, dans chacune des langues principalement utilisées localement, sur les secours disponibles dans la région*

- *S'assurer que les équipes professionnelles concernées ont été formées à identifier et à secourir les victimes*

- *S'assurer qu'il y ait une coordination efficace des services compétents, tels que ceux de la police, de la santé et du logement*

- *Promouvoir des campagnes de sensibilisation et des programmes d'éducation destinés aux victimes présentes ou potentielles ainsi qu'aux agresseurs.*

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales

Intitulé de l'action	**Développer les initiatives d'accueil de victimes 24h/24 et favoriser l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences**
Objectifs	• Faciliter l'accueil des femmes victimes de violences • Répondre aux situations d'urgence • Prévenir la violence sur toutes ses formes notamment au sein du cercle familial
Contexte	Les constats : • Les femmes victimes de violences ont accès à de nombreuses structures qui ont des horaires variables • L'accueil téléphonique du 3919 est restreint à certains horaires • L'hébergement d'urgence reste problématique sur le territoire lillois (peu de places pour les femmes dans les centres d'hébergement)
Descriptif de l'action	• Développer et optimiser l'accueil des femmes victimes de violences • Obtenir des places dans les lieux d'hébergement • Favoriser le développement d'appartements relais • Relancer le dispositif de nuitées d'hôtel
Pilote(s)	Ville de Lille / parquet

Encourager le développement d'une société plus égalitaire

Intitulé de l'action	**Organiser la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire lillois**
Objectifs	• Développer l'information du plus grand nombre (professionnel et population) • Mettre en avant l'action des partenaires du territoire sur cette problématique • Prévenir la violence sur toutes ses formes notamment au sein du cercle familial
Contexte	Les constats : • 6 % des femmes ayant entre 18 et 59 ans ont été l'objet d'injures sexistes en 2005 ou 2006, 2,5 % ont été agressées physiquement et 1,5 % a déclaré avoir subi un viol ou une tentative de viol. Dans ce dernier cas, un sur cinq est perpétré par l'ex-conjoint et la moitié des victimes connaissaient leur agresseur • Mobilisation croissante des acteurs et adaptation des pratiques au phénomène recrudescent
Descriptif de l'action	• Soutenir et développer les manifestations permettant au plus grand nombre d'être informé sur les violences faites aux femmes
Pilote(s) Partenaires	Ville de Lille AIAVM

Intitulé de l'action	**Prévenir les violences exercées au sein de milieux professionnels**
Objectifs	• Diminuer les violences au sein de milieux professionnels • Répondre aux situations d'urgence • Prévenir la violence sur toutes ses formes notamment au sein du cercle familial
Contexte	Les constats : • Développement des violences au sein de milieux professionnels (harcèlement…) • Difficulté de preuve et manque de considération envers la victime
Descriptif de l'action	• Informer et sensibiliser sur les différents types de violences • Favoriser la prise en compte de la victime lors des signalements effectués au sein de l'entreprise mais également dans le cadre des poursuites et de la procédure judiciaire • S'appuyer sur les services de santé au travail
Pilote(s)	Ville de Lille / Associations / Parquet

Lutter contre le sexisme

Intitulé de l'action	**Sensibiliser les acteurs de terrain et notamment les établissements scolaires aux violences conjugales et au sexisme**
Objectifs	• Informer le plus grand nombre sur les violences conjugales et le sexisme • Favoriser la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences • Prévenir la violence sur toutes ses formes notamment au sein du cercle familial
Contexte	Les constats : • 47 500 faits de violences volontaires sur femmes majeures ont été recensés par l'observatoire national de la délinquance en 2007, soit une augmentation de plus de 31% depuis 2004 • Accord des professionnels et du milieu associatif sur l'importance d'informer dès le plus jeune âge à cette question • Recrudescence dans les quartiers des difficultés relationnelles filles/garçons
Descriptif de l'action	• Continuer les séances de sensibilisation sur les violences conjugales impulsées au cours du derniers CLS • Développer les séances de sensibilisation au sein des établissements scolaires, péri et extrascolaires • Proposer une séance de sensibilisation sur le sexisme
Pilote(s) Partenaires	Ville de Lille AIAVM

Intitulé de l'action	**Améliorer les rapports filles / garçons en travaillant sur les stéréotypes**
Objectifs	• Diminuer les réactions sexistes dès le plus jeune âge • Prévenir la violence sur toutes ses formes
Contexte	Les constats : • Les rapports filles / garçons sont tendus voire violents chez les jeunes • La mixité semble difficile sur certaines activités
Descriptif de l'action	• Sensibiliser les jeunes et les acteurs de terrain au sexisme • Combattre les stéréotypes en repérant les situations et en faisant prendre conscience des conséquences au long terme
Pilote(s)	Ville de Lille / Associations

Volet 2

Femmes et santé

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Le rôle de prestataire de services

Article 14 : La santé

1. *Le signataire reconnaît le droit pour chacun(e) de bénéficier d'un niveau élevé de santé physique et mentale, et affirme que l'accès des femmes et des hommes à des soins médicaux et des traitements de qualité ainsi qu'à la prévention est capital pour la concrétisation de ce droit.*

2. *Le signataire reconnaît que pour assurer l'égalité des chances des femmes et des hommes en leur permettant de jouir d'une bonne santé, les services médicaux et de santé doivent prendre en compte leurs besoins différents. Il reconnaît en outre que ces besoins ne proviennent pas seulement de différences biologiques mais également de différentes conditions de vie et de travail, ainsi que d'attitudes et de présupposés stéréotypés.*

3. *Le signataire s'engage à prendre, là où s'exercent ses responsabilités, toutes les actions appropriées pour promouvoir et assurer à ses administré(e)s le meilleur niveau de santé possible. A cette fin, le signataire s'engage à mener à bonne fin ou à promouvoir les mesures suivantes :*

- *L'incorporation d'une approche fondée sur le genre dans la planification, l'allocation de ressources et la fourniture de services médicaux et de santé*
- *La garantie que les activités destinées à promouvoir la santé, y compris celles qui visent à encourager une bonne alimentation et l'importance de l'exercice physique, comportent la reconnaissance des attitudes et des besoins différents des femmes et des hommes*
- *La garantie que les personnels spécialisés, y compris ceux qui travaillent pour la promotion d'une bonne santé, reconnaissent les modalités selon lesquelles le genre affecte les soins médicaux et de santé, et prennent en compte l'expérience différente que les femmes et les hommes ont de ces soins*
- *La garantie que les femmes et les hommes ont accès à une information adéquate sur les questions de santé.*

Le constat a été fait que de nombreux dispositifs existaient. L'objectif des propositions qui ont découlé des séances de réflexion est donc de valoriser certaines initiatives, jugées prioritaires, et de favoriser la dynamique des femmes en tant que productrices de santé.

FS 1	**Organiser la journée internationale d'actions pour la santé des femmes sur le territoire**
Objectifs	.Fédérer les femmes autour des questions relatives à la santé .Proposer des actions adaptées aux spécificités de la santé des femmes .Faciliter les rencontres entre professionnels et habitants
Contexte	Lors de la 5e rencontre internationale sur la santé des femmes en 1987 au Costa Rica, le 28 mai a été consacré « Journée internationale d'action pour la santé des femmes ». Selon l'Observatoire Régional de la Santé Nord-Pas de Calais, « *comparées aux hommes, les femmes de la région vont mieux, mais moins bien que partout ailleurs en France pour la quasi-totalité des indicateurs* ». De plus, « *un très grand nombre d'analyses a décrit depuis longtemps qu'une amélioration de la santé des femmes est toujours un moyen d'amélioration de la santé de l'ensemble de la population* ».
Descriptif de l'action	.Mettre en place des ateliers participatifs dans les quartiers et valoriser les expériences lors de la journée du 28 mai .Organiser des dépistages pour des maladies spécifiques aux femmes (cancers du col de l'utérus, du sein…) .Proposer des échanges professionnels/habitants .Organiser des rencontres interprofessionnelles
Pilote Partenaires	Ville de Lille Personnes relais (associations, professionnels…)
Bénéficiaires	Les professionnels et la population lilloise, hellemmoise et lommoise

En ce qui concerne cette fiche action, plusieurs remarques ont été faites :

- ✓ Il est intéressant de travailler sur la santé des femmes du point de vue du bien-être, et non uniquement sur les pathologies, les messages positifs passant mieux.
- ✓ Chaque année, le thème abordé lors de la journée sera différent. Une des thématiques pourrait être consacrée aux différents types d'emprises que peuvent subir les femmes : dérives sectaires, proxénétisme, harcèlement, jeux…
- ✓ Un des thèmes pourrait également être les inégalités en santé au travail (genre et travail : les femmes sont plus exposées à certains risques)

FS 2	**Etudier l'impact de la précarité sur la santé**
Objectifs	.Déterminer les interactions entre précarité et santé des femmes ainsi que leurs conséquences .Déterminer les leviers de prévention et de sortie de précarité .Optimiser la diffusion d'informations entre les professionnels
Contexte	Selon l'Observatoire Régional de la Santé du Nord-Pas de Calais, « *quand la situation matérielle des femmes est difficile, elles souffrent plus que les hommes, parce qu'elles se trouvent plus souvent mère seule, parce qu'elles exercent plus souvent un travail peu qualifié et moins bien payé, parce qu'elles sont plus souvent exclues de la vie sociale. Dans ce cas, elles ont plus de problèmes liés au stress et davantage de difficultés psychologiques : anorexie, dépression, anxiété, panique.* » De plus, les spécificités des femmes ne sont pas prises en compte (par exemple, les données physiologiques (système veineux…) pour les femmes qui se droguent sont différentes de celles des hommes).
Descriptif de l'action	.Etablir un état des lieux de l'offre et des besoins de santé .Améliorer l'information et la communication entre les partenaires (créer un annuaire partenarial sur la santé des femmes, une dynamique de réseau (x), des séances de sensibilisation pour les professionnels de santé) .Améliorer la gestion par les femmes de leur situation de précarité (les souffrances conduisant au recours à des médecines parallèles, à des choix financiers au détriment de la santé) .Envisager la précarité comme une trajectoire et non un état : actions préventives pour éviter de tomber dans la précarité, suivi pendant cette période et actions pour sortir de cette situation. .Améliorer l'accueil des femmes dans les structures .Permettre un changement des mentalités pour une meilleure prise en compte des spécificités féminines (sensibilisation auprès des hommes dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile…) .Permettre une meilleure connaissance des accès aux droits sociaux et aux remboursements pour les femmes (CMU, droits des migrants…)
Pilote Partenaires	Ville de Lille Personnes relais (associations, professionnels…), Services de l'Etat : DRTEFP, l'Inspection Médicale du Travail qui a un groupe de travail sur ce sujet
Bénéficiaires	Les professionnels et la population lilloise, hellemmoise et lommoise

Quelques remarques ont été faites au sujet de cette fiche action :

- ✓ La plupart des personnes ne savent pas que l'Institut Pasteur de Lille propose des bilans de santé gratuits, la diffusion de cette information pourrait être intéressante.
- ✓ Le déremboursement de certains médicaments entraîne une minimisation par les femmes de la prise en compte de leur santé, qui n'est aucunement une priorité.
- ✓ Le passage du RMI au RSA peut avoir pour conséquence l'exclusion du bénéfice de la CMU.
- ✓ Des liens pourraient être créés avec les services sociaux, les centres sociaux, les maisons de quartier, les associations de consommateurs… pour une meilleure diffusion de l'information relative aux mutuelles.
- ✓ Il pourrait être envisagé de travailler en partenariat avec le Conseil Régional qui organise des tables rondes sur les femmes et la précarité à l'attention des élus, des associations et des techniciens de la région. (Cette rencontre a eu lieu le 8 juin 2009).

FS 3	**Informer sur la sexualité féminine, la vie affective et sexuelle**
Objectifs	.Prévenir les situations difficiles en favorisant l'information et la prévention .Favoriser la connaissance des services proposés par les différents professionnels en faveur des jeunes filles et des femmes . Promouvoir le lien entre les femmes.
Contexte	Selon le CIRM-CRIPS, « *l'inégalité des statuts, la précarité et la dépendance socio-économique, les interdits qui gèrent la sexualité des femmes (en particulier dans certaines cultures) constituent autant de déterminants à la prise de risque* ». « *Les femmes ont besoin de plus de temps pour parler de leur sexualité. De plus, parler de soi est souvent secondaire : on parle d'abord en tant que mère, que conjointe, que femme malade…Ce mode d'accès réduit de fait les possibilités de prendre en compte la trajectoire de vie globale de la femme. Enfin, la nécessité d'un temps plus long est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans un processus historique ayant généré une privation de la parole chez les femmes pendant longtemps* ».
Descriptif de l'action	- Faire un état des lieux des actions existantes sur la sexualité féminine - Soutenir et conforter le réseau femme/sexualité (planning familial, Aides, CRIPS, unité CH…) - Conforter et valoriser les actions au sein des services hospitaliers, des PMI, des réseaux d'associations - Soutenir le relais infos dans les centres PMI-IVG, centres de soins infirmiers, autour de thématiques spécifiques (maternité, IVG…)
Pilote Partenaires	Ville de Lille Personnes relais (associations, professionnels…)
Bénéficiaires	Les professionnels et la population lilloise, hellemmoise et lommoise

Remarques du groupe thématique :

- ✓ Sur le site Internet de la ville, il est prévu la création d'un blog à destination des femmes. Une partie relative à la santé y sera consacrée, ce qui devrait favoriser la diffusion des informations.
- ✓ Il sera intéressant de conforter les compétences « profanes » de la population, par le biais de groupes de paroles, d'échanges… Les différences de conceptions entre les générations sur la sexualité, le divorce… pourront être abordées.

Volet 3

Femmes durables

Ce thème sera composé de trois thématiques principales, déclinées elles-mêmes sous forme de fiches-actions :

1. Les femmes et le logement
2. Les femmes et le développement durable
3. Les femmes et les Techniques d'Information et de Communication (TIC)

Les femmes et le logement

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Le rôle de prestataire de services

Article 19 : le logement

1. *Le signataire reconnaît le droit au logement, et affirme que l'accès à un logement de bonne qualité est un des besoins humains les plus fondamentaux, vital pour le bien-être de l'individu et de sa famille.*

2. *Le signataire reconnaît en outre que les femmes et les hommes ont souvent des besoins spécifiques et distincts en matière de logement, qui doivent être pleinement pris en compte, y compris parce que :*

(a) En moyenne, les femmes disposent de moins de revenus et de ressources financières que les hommes et ont, de ce fait, besoin de logements correspondant à leurs moyens ;
(b) Les femmes sont à la tête de la plupart des familles monoparentales avec, par conséquent, le besoin d'accéder aux logements sociaux ;
(c) Les hommes en état de vulnérabilité sont souvent surreprésentés parmi les sans domicile fixe.

3. Le signataire s'engage donc, comme il convient :
(a) A fournir ou promouvoir pour tous l'accès à un logement de niveau et de dimension adéquats dans un environnement décent, là où les services indispensables sont accessibles.
(b) A prendre des mesures pour prévenir l'absence de domicile fixe, en particulier en fournissant assistance aux SDF en se fondant sur des critères de besoin, de vulnérabilité et de non discrimination ;
(c) A intervenir, selon leurs pouvoirs, sur le prix des logements pour rendre celui-ci accessible à ceux et celles qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

4. Le signataire se charge également d'assurer ou de promouvoir l'égalité du droit des femmes et des hommes à devenir locataire, propriétaire, ou détenteur d'un titre de propriété quelle qu'en soit la forme, de leur logement. A cette fin, il s'engage à utiliser son pouvoir ou son influence pour assurer aux femmes le même accès à l'emprunt et autres formes d'assistance financière et de crédit dans le but d'acquérir un logement.

FLS 1	**Diffuser de manière optimale les informations relatives au logement**
Objectifs	- Faciliter l'information des femmes sur les questions relatives au logement. - Permettre une plus grande rapidité de réponse aux diverses interrogations que les femmes peuvent se poser (aides, bailleurs, associations existantes…). - Proposer un document de référence aux associations.
Contexte	Les femmes ne savent pas toujours quels organismes contacter, les droits concernant la prise en charge de la caution… Certaines ont besoin d'être aidées dans leurs recherches par des associations, par des professionnels… d'autres d'obtenir simplement les coordonnées des organismes. Le service logement de la Ville de Lille est en train d'élaborer un guide de l'habitat qui traitera des droits et des devoirs de chacun.
Descriptif de l'action	- Distribution du guide de l'habitat auprès des associations et des partenaires qui auront ainsi toutes les données dans un seul document. - Collecte des évolutions, des nouvelles associations… pour une mise à jour régulière de ce guide. - Compte-tenu de l'évolution rapide des lois en la matière et de la spécificité de notre thématique (par exemple les associations qui œuvrent uniquement en faveur des femmes), une mise à jour régulière s'avère plus que nécessaire. C'est pourquoi, outre la version papier, une version au format pdf pourra être transmise aux partenaires et être téléchargeable depuis le site Internet de la Ville de Lille, dans la rubrique qui sera consacrée à l'égalité hommes-femmes.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, organismes et institutions
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise, hellemmoise et les professionnels

Remarques :
- Le guide de l'habitat, en cours d'élaboration, prendra en considération la question des femmes en situation d'urgence.
- Les modalités de distribution de ce document tiendront compte des propositions du groupe de mise en œuvre (large distribution).

FLS 2	**Sensibiliser les bailleurs sur les situations difficiles**
Objectifs	- Désengorger les centres d'hébergement d'urgence dans l'ensemble de la Métropole. - Créer un partenariat entre la Ville, et notamment les délégations relatives au logement et aux droits des femmes, les bailleurs et les associations. - Elargir l'offre métropolitaine de solutions d'hébergement en faveur des femmes en grande difficulté.
Contexte	Il est primordial de soutenir les demandes de logement des femmes en grande difficulté, notamment celles victimes de violences conjugales avérées. Les femmes en situation de précarité n'ont pas souvent les moyens de financer les loyers des bailleurs privés. De plus, les bailleurs publics, en cas de procédure de divorce, demandent l'ordonnance de non-conciliation, ce qui peut prendre beaucoup de temps. Les familles et amis peuvent, dans un premier temps, les héberger mais cette solution est provisoire. Il est nécessaire de proposer, le plus rapidement possible, une multitude de solutions d'hébergement, pour répondre efficacement aux demandes, et notamment aux femmes victimes de violences psychologiques avérées.
Descriptif de l'action	- Etablir une définition claire et acceptée par tous les partenaires, de la notion de situation d'urgence, de grande difficulté, de violences psychologiques. - Rencontres régulières organisées entre les bailleurs sociaux et les Elues, chargée pour l'une du logement et pour l'autre des droits des femmes, de manière à sensibiliser les bailleurs sur des situations de femmes en grande difficulté et à la recherche d'un logement. - Créer des fiches-relais afin de permettre une remontée d'informations uniforme des différents partenaires aux Elues concernées. Elles contiendront les coordonnées de la personne, sa situation personnelle, professionnelle, familiale, la date de début de recherche d'un logement et les numéros des dossiers de demande de logement sitôt obtenus. Les associations et les partenaires pourront aider à la mise en œuvre des démarches permettant la mise en place d'une demande de logement selon les procédures en vigueur. - La Fédération Nationale des Agences Immobilières (FNAIM) s'est dotée d'un Code d'Ethique et de Déontologie qui engage chaque membre adhérent à respecter, entre autres, le principe de non-discrimination. La Ville de Lille et les associations peuvent donc, si nécessaire, rappeler ce principe aux agences adhérentes de la FNAIM et tout faire pour l'étendre à l'ensemble des bailleurs privés. - La Ville de Bobigny a mis en place des baux glissants pour les femmes victimes de violences conjugales. Il sera intéressant d'étudier cette action.
Pilote Partenaires	Ville de Lille (services logement, lutte contre les discriminations, égalité hommes, femmes, action sociale, Ville solidarité…) Associations et bailleurs
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise et hellemmoise

Remarques du groupe thématique :

- Un des objectifs sera de faire appliquer la réglementation existante (priorité d'accès au logement pour les femmes victimes de violence), auprès de tous les bailleurs, et non pas seulement auprès de ceux affiliés à la FNAIM.
- L'intérêt est de supprimer la discrimination, en demandant aux bailleurs de dépasser les limites des critères (par exemple, le fait de devoir transmettre le jugement du divorce).
- La Direction des Solidarités et de la Santé (DSS) travaille avec une fiche type. Il sera intéressant de s'inspirer de ce document pour la création de la fiche-relais spécifique aux femmes en grande difficulté.

FLS 3	**Soutenir les initiatives au logement**
Objectifs	- Développer la réflexion et l'action au niveau de la Métropole. - Augmenter le nombre d'offres de logements. - Diversifier les offres de logement.
Contexte	L'offre de logements d'urgence est très insuffisante sur la Métropole lilloise. Les CHRS, les centres d'hébergement, les chambres de transit sont saturés. De plus, en fonction du règlement des établissements, les fratries doivent parfois être séparées (ex : dans certaines structures, les garçons de plus de 15 ans ne sont pas acceptés). Le SAMU est parfois le seul recours possible. Dans certains cas, l'éloignement des femmes par rapport à leur résidence est nécessaire. C'est pourquoi une réflexion des logements, au niveau du territoire de la Métropole, semble intéressant.
Descriptif de l'action	- Un soutien des projets favorisant l'hébergement des femmes en grande difficulté est à étudier, notamment dans le cadre de l'appel annuel à projets. - Un projet de création de centre d'hébergement d'urgence municipal est en réflexion quant à son financement, sa localisation, sa gestion par une association…
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise et hellemmoise

Remarques du groupe thématique :

- Les projets seront réalisés en lien avec le programme municipal relatif aux constructions de logements privés et sociaux.

Les femmes et le développement durable

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Planning et développement durable

Article 24 : Développement durable

1. *Le signataire reconnaît qu'en ce qui concerne la planification et le développement de stratégies pour l'avenir de son territoire, les principes du développement durable doivent être pleinement respectés. Que ceux-ci doivent comprendre une intégration équilibrée de la dimension économique, sociale, environnementale et culturelle, et inclure également le besoin de promouvoir et de réaliser l'égalité des femmes et des hommes.*
2. *Le signataire s'engage donc à prendre en compte le principe d'égalité des femmes et des hommes en tant que dimension fondamentale de l'ensemble de sa planification, ou du développement de ses stratégies, pour ce qui a trait au développement durable de son territoire.*

Axe : Planning et développement durable

Article 28 : L'environnement

1. *Le signataire reconnaît sa responsabilité dans la réalisation d'un haut niveau de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement sur son territoire, y compris par ses politiques locales concernant les déchets, le bruit, la qualité de l'air, la biodiversité et l'impact du changement de climat. Il reconnaît le droit égal des femmes et des hommes à bénéficier de ses services et de ses politiques en matière d'environnement.*
2. *Le signataire reconnaît qu'en de nombreux endroits les modes de vie des femmes et des hommes différent, que les femmes et les hommes tendent à se distinguer dans l'usage qu'ils-elles font des services locaux ou des espaces de plein air, ou encore qu'ils-elles sont confronté(e)s à des problèmes d'environnement différents.*
3. *En conséquence, le signataire s'engage, pour ce qui concerne le développement de ses politiques et services environnementaux, à accorder une considération entière et égale aux besoins spécifiques liés aux modes de vie respectifs des femmes et des hommes, et au principe de solidarité entre les générations.*

FLS 4	**Sensibiliser les femmes sur la question du développement durable**
Objectifs	- Favoriser la diffusion des informations. - Proposer des formes d'information attractives et concrètes. - Mobiliser la population. - Mener des actions en faveur de la protection des consommateurs. - Favoriser la citoyenneté et la solidarité.
Contexte	Les femmes sont soucieuses de l'image de leur quartier mais il apparaît un besoin de sensibilisation sur les questions de développement durable. Les enjeux, tant sur l'environnement que sur la santé, la sécurité… ne sont pas toujours clairement évalués. Il faut donc développer l'appropriation par les femmes des questions relatives au développement durable. Lors des colloques, les femmes n'osent pas forcément prendre la parole. Il semble donc plus intéressant de les inviter, par petits groupes, à participer à des ateliers pratiques. La Direction du Développement Durable a réalisé plusieurs livrets, qu'il sera intéressant d'étudier, de favoriser leur diffusion (ex : « Le Ch'ti message du citoyen », « L'alimentation : des pratiques et des initiatives à partager », « Des acteurs et des pratiques pour un développement durable… »).
Descriptif de l'action	- Organisation d'ateliers (avec des supports ludiques), en partenariat avec des professionnels (EDF/GDF, MRES…), sur les produits bio, les économies d'énergie, la consommation, les raisons et l'importance du tri sélectif… - Présentation de la mallette sur le kit économies d'eau. - Organisation de réunions « tupperwaere » qui permettent de débattre avec la population, d'échanger sur des idées (produits naturels, économies…). - Organisation d'ateliers Art et développement durable : Récup'Art (par exemple avec l'association Bidulle). - Mise en valeur d'une action durant la Semaine du développement durable du 1e au 7 avril 2010. - Mise en place de balades urbaines, afin de permettre à la population de s'approprier son quartier. - Organisation d'un repas convivial : courses faites ensemble avec achat de légumes de saison, préparation du repas en groupe… - Les partenaires devront, pour leur part, recenser les besoins de leurs publics, afin de leur proposer des actions en adéquation avec leurs attentes.
Pilote Partenaires	Ville de Lille La Direction Développement Durable peut apporter : - un soutien relationnel par l'organisation de rencontres avec des associations compétentes en fonction des besoins et des demandes. - un soutien technique par l'aide à l'élaboration des actions, des ateliers… - un soutien financier par la prise en charge des coûts de mise en œuvre d'ateliers. Associations, professionnels et institutions
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise et hellemmoise

FLS 5	**Valoriser des « ambassadrices » du développement durable**
Objectifs	- Renforcer et valoriser le sentiment de citoyenneté, le lien social. - Responsabiliser les habitants. - Favoriser la prise d'initiatives. - Améliorer les relations entre habitants. - Déterminer, utiliser et valoriser les compétences de « personnes ressources » du quartier.
Contexte	Certaines femmes connaissent bien leur quartier, la population qui le compose… Elles pourront tout à fait être des personnes qui relaient les informations auprès des habitants qui ne fréquentent pas les ateliers mis en place par les structures.
Descriptif de l'action	- Certaines femmes qui auront participé aux ateliers décrits dans la fiche-action FLS 4 pourront être nommées ambassadrices dans leur quartier et ainsi proposer et animer elles-mêmes des ateliers de sensibilisation. - Les actions menées pourront être valorisées par la remise de prix ou de trophées, notamment lors de la Semaine du développement durable du 1e au 7 avril 2010. - Un rapprochement avec la Direction Propreté de la Ville pourra être effectué afin que des « ambassadrices » des « ambassadeurs propreté » puissent témoigner. - Toutes les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville, dans la rubrique consacrée aux droits des femmes.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, professionnels en contact avec la population et femmes volontaires
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise et hellemmoise

Les femmes et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Planning et développement durable

Article 27 : Développement économique

1. *Le signataire reconnaît que la réalisation d'un développement économique équilibré et durable est une composante vitale du succès d'une municipalité ou d'une région, et que ses activités et services dans ce domaine peuvent encourager de manière significative l'avancement de l'égalité des femmes et des hommes.*
2. *Le signataire reconnaît le besoin d'accroître le niveau et la qualité de l'emploi des femmes, et reconnaît en outre que le risque de pauvreté lié au chômage de longue durée et au travail non rémunéré est particulièrement élevé pour les femmes.*
3. *Le signataire s'engage, relativement à ses activités et services dans le domaine du développement économique, à tenir pleinement compte des besoins et des intérêts des femmes et des hommes ainsi que des opportunités permettant de faire avancer l'égalité, et de prendre à cette fin, les mesures appropriées. Ces actions peuvent inclure :*

- *D'aider et d'encourager les femmes entrepreneures*
- *De s'assurer que le soutien aux entreprises, financier et autre, promeut l'égalité des sexes*
- *D'encourager les femmes en formation à acquérir les compétences et à obtenir les qualifications conduisant aux emplois généralement considérés comme « masculins », et vice versa*
- *D'encourager les employeurs à recruter des femmes apprenties ou stagiaires ayant des compétences et des qualifications généralement considérées comme « masculines », en leur offrant des postes correspondants, et vice versa.*

FLS 6	**Créer des stages spécifiques pour les femmes**
Objectifs	- Proposer une initiation adaptée aux attentes, par le biais de stages encadrés par les associations que fréquentent les femmes. - Permettre aux femmes de devenir autonomes et de poursuivre seules leur apprentissage en fréquentant les diverses cyberbases. - Faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle des femmes grâce à l'apprentissage des TIC. - Faciliter l'autonomie des femmes face aux démarches administratives sur Internet.
Contexte	Un besoin de formation des femmes aux TIC se fait ressentir, en partant du constat que nombre d'entre elles n'avaient aucune connaissance dans ce domaine. De plus, certaines femmes migrantes occupaient des emplois qualifiés dans leur pays. Grâce à une remise à niveau et dès obtention de leur titre de séjour, elles pourront prétendre à d'autres emplois que ceux auxquels elles se cantonnent désormais, et qui concernent essentiellement l'entretien de locaux. 5 cyberbases, dont 4 dans les établissements scolaires, et qui comptent chacune 12 ordinateurs, existent dans plusieurs quartiers de la ville. Elles sont animées par le prestataire X 2000.

Descriptif de l'action	X 2000 propose une sensibilisation. Celle-ci permet à chacune de donner l'envie de découvrir les fonctionnalités et les utilités des TIC, tant dans la vie personnelle que professionnelle. La sensibilisation est déclinée en 4 modules, comme suit : ▪ ***1e module Initiation Windows : 2 heures*** ➢ Manipulation de la souris et des fenêtres ➢ Création d'un dossier depuis le poste de travail ➢ Lancer une application, créer et enregistrer un fichier ▪ ***2e module Initiation Traitement de textes avec Open Office : 2 heures*** ➢ Saisie et correction d'un texte ➢ Mise en forme succincte ▪ ***3e module Initiation Internet : 2 heures*** ➢ Qu'est ce qu'Internet ➢ Comment rechercher des informations et les exploiter ➢ Les moteurs de recherches ▪ ***4e module Création et gestion d'une adresse mail : 4 heures*** ➢ Création d'une adresse avec un webmail ➢ Gestion de l'adresse : créer, envoyer, répondre, supprimer un message ➢ envoyer une pièce jointe La 1e session pourra se dérouler à la cyberbase EuraTechnologies – 65, avenue de Bretagne à Lille. Il apparaît que le public à toucher en premier lieu est constitué par des femmes qui ne travaillent pas et qui ont des impératifs horaires relatifs à leurs enfants. Les jours retenus, dans un 1e temps, sont le mardi, le mercredi ou le jeudi après-midi, de 14h à 16h. Le choix de la cyberbase ainsi que les jours et horaires pourront évoluer en fonction des demandes, des contraintes horaires des femmes qui travaillent… Un membre de l'association, garant de la présence des femmes, devra obligatoirement assister aux 4 modules qui composent une session. Les associations doivent recenser les personnes intéressées et les créneaux horaires. Nous ferons alors le relais pour que les associations gèrent directement les stages avec X 2000. Une fois familiarisées avec les lieux et les animateurs, les femmes pourront ensuite intégrer les ateliers ouverts au public, de manière autonome, et ainsi approfondir leurs connaissances. Les associations pourront également, en fonction des besoins recensés, demander des sessions sur des thématiques précises.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Les associations, les responsables des cyberbases et X 2000
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise et hellemmoise

Remarques du groupe thématique :

- Il est intéressant de susciter la création de cyberbases dans les quartiers qui n'en sont actuellement pas pourvus.
- Les jeunes ayant souvent des compétences non négligeables, il peut être envisagé de créer des parrainages intergénérationnels. Un travail pourra être mené dans ce sens avec le Conseil lillois de la jeunesse et celui des aînés.

FLS 7	**Organiser la récupération de matériels informatiques et leur don aux associations**
Objectifs	- Fournir les moyens techniques aux associations pour leur permettre d'organiser des sessions de sensibilisation aux TIC. - Permettre, par le biais des associations, de mettre en confiance les personnes pour cette phase d'apprentissage.
Contexte	Un lien de confiance se crée entre les associations et les femmes qui les fréquentent. Il est donc intéressant que ce soit les membres des associations qui dispensent des formations relatives à l'utilisation des TIC. Evidemment, les associations doivent être compétentes en la matière, et disposer de suffisamment de place dans leurs locaux pour assurer dans les meilleures conditions possibles ces formations. De plus, certaines associations ont des budgets plus que restreints et ne disposent donc pas de matériel informatique à mettre à disposition de la population.
Descriptif de l'action	Afin d'aider techniquement les associations, une dotation d'ordinateurs de seconde main pourra être organisée. Il faudra se rapprocher du service Informatique de la Ville, solliciter les différentes administrations et entreprises (banques, assurances, mutuelles…) susceptibles de faire don de matériel informatique. Il faudra aussi faire le relais entre celles donatrices et les associations en demande. De plus, un rapprochement pourra être fait auprès des associations qui collectent des ordinateurs, les réparent si nécessaire, et les donnent aux personnes qui en ont besoin (ex : contacter l'association Lilloise Solidarité Informatique). Un partenariat pourra être mis en œuvre pour que des dons se fassent en faveur des associations.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, administrations et entreprises
Bénéficiaires	Les associations

FLS 8	**Participer à la journée « Networking of women »**
Objectifs	- Permettre aux femmes d'avoir suffisamment confiance en elles pour réaliser leurs projets professionnels ou associatifs. - Soutenir les initiatives des femmes sur les questions professionnelles ou associatives. - Mettre en contact des personnes ressources compétentes avec les femmes qui ont un projet professionnel ou associatif.
Contexte	Certaines femmes, par manque de confiance en elles, semblent avoir besoin de soutien pour mener à bien leur projet de création d'entreprise, d'association ou d'action de solidarité. Par exemple, les femmes victimes de violences conjugales, une fois leurs difficultés résolues, ont souvent envie d'apporter un soutien aux femmes de leur quartier qui sont dans la même situation. Il est donc envisagé de travailler sur les freins, sur les blocages qui empêchent les femmes d'être forces de proposition. Dans le plan d'actions Formation, emploi, il est envisagé la création de la journée « Networking of women ». C'est une journée qui sera consacrée à l'orientation et l'emploi des femmes.
Descriptif de l'action	- Création d'un système de « marrainage » : une femme, compétente en la matière, pourra accompagner la personne dans la concrétisation de son projet, par la transmission d'expériences, de conseils, de contacts avec les professionnels compétents, d'un suivi régulier de l'avancement des démarches… - La prise de contact entre la « marraine » et « la filleule » se fera lors de cette journée, qui pourrait se dérouler en juin, chaque année. - Les femmes ainsi soutenues auront certainement besoin de maîtriser les outils informatique et de communication pour mener à bien leur projet. C'est pourquoi, lors de cette journée, il pourra leur être proposé de découvrir les cyberbases, les associations à même de les aider telles que Initiatives Plurielles…
Pilote Partenaires	Ville de Lille Les associations, les entreprises et les femmes volontaires
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise et hellemmoise

Volet 4

Femmes solidaires

Ce thème sera composé de trois thématiques principales, déclinées elles-mêmes sous forme de fiches-actions :

1. La parité
2. L'égalité
3. La solidarité internationale

Remarques générales :

- Il est nécessaire d'inclure la parité dans chaque action, et non pas en faire une partie à part, faire en sorte que cela devienne un réflexe, une évidence.
  Les sites Intranet et Internet de la Ville de Lille pourront faciliter la diffusion d'informations pratiques (modes de garde des enfants, développement de carrière, accès aux droits, mixité des métiers…). Cependant, il sera intéressant de réfléchir à la manière de faire apparaître la parité au sein même des actions, et non comme une action séparée des autres.
  Les représentants du personnel pourront être associés à cette réflexion dans le cadre du Comité Technique Paritaire et lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du futur protocole d'accord.

- La parité et la solidarité internationale en faveur des femmes ne doivent pas être distinguées, elles doivent être étudiées de manière commune. Lier les deux thèmes permettra :
  a) à Lille d'accéder à des approches et pratiques innovantes en matière de parité en cours en Europe et le reste du monde ;
  b) d'accélérer la dynamique de changement, au niveau local, par les échanges et actions menés avec des acteurs extérieurs;
  c) d'inscrire les mobilisations locales autour de la parité dans un contexte européen et international plus large.

- Les réflexions sur la parité ne doivent pas être dissociées de celles sur la nécessaire représentation de la diversité des sociétés, et donc sur les enjeux liés aux inégalités.

- Il sera intéressant de travailler avec les femmes issues de l'immigration récente, notamment en s'appuyant sur les échanges internationaux.

- Les échanges de bonnes pratiques et d'expériences pourront se faire avec d'autres collectivités locales françaises, celles jumelles plus ou moins proches (Tournai, Courtrai…) et les villes ayant déjà une politique en faveur de la parité reconnue et ayant porté ses fruits.

- Le conseil municipal d'enfants modifie son règlement intérieur pour instituer la parité.

La parité

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Le rôle politique

Article 4 : L'engagement public pour l'égalité

1. *Le signataire devra, en tant que représentant démocratique de sa commune ou de son territoire, prendre l'engagement public et formel d'appliquer le principe de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie publique, y compris :*

- *L'annonce de la signature de cette Charte par le signataire après débat et ratification de celle-ci par l'institution représentative la plus élevée*
- *L'engagement de mettre en œuvre les obligations contenues dans cette Charte, et de rendre compte publiquement et régulièrement des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité*
- *La promesse que le signataire et les membres élus de l'autorité adopteront et se conformeront à une bonne conduite en matière d'égalité des sexes*

2. *Le signataire utilisera son mandat démocratique pour inciter les autres institutions publiques et politiques, ainsi que les organisations privées et celles de la société civile, à prendre des mesures qui assurent l'exercice, dans la pratique, du droit à l'égalité des femmes et des hommes.*

Article 5 : Travailler avec des partenaires pour promouvoir l'égalité

1. *Le signataire se charge de collaborer avec tous ses partenaires du secteur public et du secteur privé aussi bien que ceux issus de la société civile afin de promouvoir une plus grande égalité des femmes et des hommes dans tous les aspects de la vie sur son territoire. A cette fin, il cherchera en particulier à coopérer avec ses partenaires sociaux.*

2. *Le signataire consultera les institutions et organisations partenaires, y compris ses partenaires sociaux, pour la mise au point et la révision de son Plan pour l'égalité, et sur les autres sujets majeurs relatifs à l'égalité.*

FPSI 1	**La gouvernance lilloise, ses interactions avec la société internationale**
Objectifs	Le 1e objectif est de promouvoir la parité au sein de la Ville de Lille et des différentes instances en relation avec la Ville (conseils d'administration, associations, organisations syndicales, Conseil Communal de Concertation, Conseil Municipal des enfants, Conseil Municipal des aînés, conseils d'école…). Le 2e objectif est de promouvoir les échanges d'expériences, la mobilisation de plusieurs villes, à partir de l'observation des bonnes pratiques existantes.
Contexte	Des freins empêchent les femmes de se mobiliser au sein des différentes instances. Il faudra donc lutter contre les stéréotypes sexués, contre le sexisme ambiant. La Ville s'engage à créer une dynamique qui incite chaque instance à réfléchir à ses propres pratiques et représentations. Le rôle joué par la Ville de Lille sera fonction de sa position. En effet, elle peut être en position de décideur dans certains cas (ex : conseil communal de concertation), et dans d'autres être force incitative uniquement (ex : conseils d'école, mais aussi dans le cadre des échanges internationaux). Le protocole d'accord, signé il y a quelques mois, contient déjà des propositions concrètes en matière de parité et d'égalité hommes-femmes, en conformité avec le plan d'action. Il s'agira de renforcer les exigences relatives à la prise en compte de ces questions lors de l'élaboration du prochain protocole d'accord, dans moins de trois ans. En ce qui concerne le conseil communal de concertation, il est difficile de faire appliquer le principe de parité et d'égalité hommes-femmes en raison des modalités de nomination des représentants, nomination faite par les associations qui ne respectent pas forcément elles-mêmes la parité en leur sein. Contact a été pris avec le représentant de la Ville au sein de ce conseil afin que le règlement intérieur soit revu et prenne en compte ces questions. En ce qui concerne le conseil communautaire de la LMCU, il semble utile qu'un travail sur la parité soit mené. La dimension internationale des actions doit toujours être présente car certaines villes sont plus à la pointe que d'autres sur les questions de parité.

Descriptif de l'action	. Il pourra être proposé aux institutions avec lesquelles œuvre la Ville de Lille de signer un principe général pour faire respecter la parité en leur sein. Ces institutions sont l'Education Nationale, les associations, les collectivités locales, l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) … La parité pourra même être incluse dans les statuts de ces instances. Ce principe pourra se décliner sous forme d'une charte. La question de la légalité de ce document est à travailler. De plus, il pourra être inséré dans les demandes de subvention municipale des associations un critère d'éligibilité relatif à la parité. Les associations pourront alors expliquer les raisons et les freins qui les empêchent d'appliquer ce principe. L'objectif est non pas de sanctionner les associations mais de les inciter à s'engager dans cette démarche. C'est pourquoi les associations seront invitées, lors du lancement du plan d'action, à une réunion qui présentera ce plan, expliquera les projets de la ville à ce sujet, présentera des exemples concrets, notamment via des démarches mises en œuvre dans les villes voisines. Tout un travail pédagogique sera mené afin que les associations adhérent à ce projet. . La possibilité de faire signer tout ou partie de la Charte européenne pour l'égalité hommes-femmes va être étudiée. . Il sera intéressant de rencontrer les villes qui ont signé la Charte de l'égalité (ex : Rennes), mais aussi de se rapprocher des autres villes françaises et étrangères qui ont une politique marquée en faveur de la parité. Ces études des expériences françaises et étrangères pourront se faire sous l'impulsion du pôle ressources humaines et de la direction des relations internationales.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, organismes, institutions, organisations syndicales, villes jumelles et autres villes internationales
Bénéficiaires	La population lilloise, lommoise, hellemmoise, les associations et les villes partenaires, les organisations syndicales
Budget estimatif	La direction Relations Internationales va transmettre un budget estimatif pour organiser la rencontre avec des villes qui ont signé la Charte.

L'égalité

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Le rôle politique

Article 6 : Lutter contre les stéréotypes

1. *Le signataire s'engage à contrer et à prévenir autant que possible les préjugés, pratiques, utilisations d'expressions verbales et d'images fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou l'autre des deux sexes, ou sur des rôles féminins et masculins stéréotypés.*
2. *A cette fin, le signataire s'assurera que sa propre communication, publique et interne, est pleinement conforme à cet engagement, et qu'il promeut des images sexuées positives ainsi que des exemples également positifs.*
3. *Le signataire aidera ses collaborateurs et collaboratrices, par de la formation ou par d'autres moyens, à identifier et à éliminer les attitudes et les comportements stéréotypés, et ajustera les standards de comportement à cet égard.*

4. *Le signataire mènera à bien des activités et des campagnes destinées à favoriser la prise de conscience concernant le rôle contreproductif des stéréotypes de genre pour ce qui concerne la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes.*

FPSI 2	**La création de référents pour l'égalité**
Objectifs	Faire évoluer les représentations, les habitudes, les stéréotypes des emplois en fonction du sexe. Identifier des personnes ressources à même de conseiller et d'impulser des changements
Contexte	Le pôle ressources humaines a signé un protocole d'accord avec les organisations syndicales. C'est un document cadre qui sera travaillé avec les directions des différents services, les représentants du personnel… Ce protocole d'accord prévoit notamment la réalisation d'une charte de non-discrimination. Les ambassadeurs pourront intégrer dans leurs fonctions la promotion de l'égalité. Certains métiers sont perçus uniquement comme féminins (ex : personnel des crèches) ou masculins (espaces verts, propreté publique…). Par conséquent, les enfants, dès leur plus jeune âge, ont une perception des rôles très sexuée.
Descriptif de l'action	Une recherche sur la création d'ambassadeurs dans certains domaines (ex : ambassadeurs de santé créés il y a plusieurs années dans les facultés, sécurité sociale étudiante…) pourra être faite afin d'enrichir la réflexion sur la création de ce type de référents dans le domaine de l'égalité. La question de leur formation est à étudier. Il s'agira de faire un recensement des dispositifs similaires qui existent dans d'autres villes ou structures en Europe et dans le reste du monde. **Nommer des ambassadeurs pour l'égalité avec définition de leurs tâches :** Les ambassadeurs de l'égalité pourront appartenir à la collectivité ou être des personnes référentes au sein des différentes structures avec lesquelles travaille la Ville. Ils auront pour fonction de déterminer les freins à la parité dans chaque instance puis de rencontrer des référents afin de faire évoluer la situation, de favoriser des ajustements (ex : horaires pour concilier toutes les contraintes professionnelles et personnelles…). Ils pourront travailler en binôme (un homme – une femme). Ces ambassadeurs seront des personnes ressources pour les collègues, les chefs de service… Ils auront également pour fonction de relayer les informations. De plus, il pourra être proposé la nomination d'ambassadeurs dès le plus jeune âge. Il sera nécessaire de bien identifier leurs missions avant de les mettre en place. Pour ce faire, un diagnostic de situation sera utile. Un quartier test pourra servir de support à cette initiative. **Accompagner la création d'un collectif d'hommes pour l'égalité :** M. Jean-Yves Jallain, d'ARS, est tout à fait intéressé pour créer un organisation composée d'hommes qui lutteront contre le sexisme et permettront de diffuser un autre regard sur les relations hommes-femmes. La mobilisation de ces hommes (réalisation de saynètes, interpellation des passants sur ces questions…) pourra être mise en valeur lors de différentes manifestations telles que la journée internationale des Femmes le 8 mars.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, institutions
Bénéficiaires	Le personnel de la Ville de Lille, la population
Budget estimatif	Pas de budget spécifique

FPSI 3	**Engager une réflexion sur la politique de recrutement des ressources humaines et de l'évolution des carrières**
Objectifs	Faire évoluer les représentations, les habitudes, les stéréotypes des emplois en fonction du sexe. Lutter contre les différences de salaires, les limitations d'évolution de carrières en fonction du sexe.
Contexte	La Ville de Lille a, en tant qu'employeur, un rôle non négligeable à jouer dans ce domaine. Le pôle Ressources humaines mène déjà un travail sur la perception des métiers, reconnus comme typiquement « féminins » ou « masculins ».
Descriptif de l'action	Il sera intéressant d'amplifier les actions menées à l'interne par la Ville (comme celles favorisant le recrutement des femmes dans les espaces verts et la propreté publique) et de favoriser le partenariat avec la Mission Locale, le Pôle Emploi, la délégation régionale pour les droits des femmes…
Pilote Partenaires	Ville de Lille Ville d'Hellemmes et Lomme
Bénéficiaires	Le personnel de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme
Budget estimatif	Pas de budget spécifique

La solidarité internationale

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Jumelage et coopération internationale

Article 30 :

1. *Le signataire reconnaît la valeur du jumelage et de la coopération européenne et internationale des collectivités locales et régionales pour le rapprochement des citoyens et pour la promotion de l'échange des savoirs et de la compréhension mutuelle au-delà des frontières nationales.*

2. *Le signataire s'engage, dans ses activités en matière de jumelage et de coopération européenne et internationale :*

- *A impliquer dans ces activités, de façon égalitaire, les femmes et les hommes venant d'horizons différents*
- *A utiliser ses relations de jumelage et ses partenariats européens et internationaux comme une plateforme d'échange d'expérience et de savoirs sur les questions d'égalité des femmes et des hommes*
- *A intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans ses actions de coopération décentralisée.*

FPSI 4	L'organisation « des assises de la solidarité féminine »
Objectifs	Favoriser le partage d'expériences semble primordial dans le domaine de la parité et de la solidarité internationale.
Contexte	Plusieurs collectivités, françaises ou non, ont une politique forte en faveur de la parité. Il semble donc intéressant de pouvoir réunir ces collectivités afin que ces dernières puissent partager leurs expériences, leurs savoirs.
Descriptif de l'action	La ville pourra organiser un forum, avec d'autres villes françaises mais aussi les villes jumelles, sous forme « d'assises de la solidarité féminine». A cet effet, nous pourrons nous inspirer de la réunion de la commission des Elues locales et régionales du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) qui s'est déroulée à Barcelone le 16 octobre 2009 et qui avait pour thèmes, entre autres, l'égalité en Europe et dans le Monde. Il faudra effectuer des recherches sur les fonds européens qui pourraient financer des projets sur le sujet, notamment le programme Daphné. La valorisation des actions est importante. A cet effet, un travail pourra mettre à l'honneur les femmes lilloises créatrices dans les domaines économique, politique, artistique, religieux…
Pilote Partenaires	Ville de Lille Villes jumelles et autres
Bénéficiaires	Associations, institutions françaises et internationales
Budget estimatif	La direction Relations Internationales va transmettre un budget estimatif pour l'organisation de ce type d'événement.

Volet 5

Femmes ouvertes au monde

Ce thème sera composé de deux thématiques principales, déclinées elles-mêmes sous forme de fiches-actions :

1. Les femmes, la culture et les loisirs
2. Les femmes et le sport

Les femmes, la culture et les loisirs

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Le rôle de prestataire de services

Article 20 : Culture, sport et loisirs

1. *Le signataire reconnaît le droit pour chacun(e) de prendre part à la vie culturelle et de jouir de la vie artistique.*
2. *Le signataire reconnaît en outre le rôle joué par le sport dans l'enrichissement de la vie de la communauté et la garantie du droit à la santé tel qu'il a été défini dans l'article 14. Il reconnaît que les femmes et les hommes ont droit à un égal accès aux activités et installations culturelles, sportives et de loisir.*
3. *Il reconnaît que les femmes et les hommes ont une expérience et des centres d'intérêts différents en matière de culture, de sport et de loisirs, et que ceux-ci peuvent résulter d'attitudes stéréotypées et d'actions sexuées. Il s'engage par conséquent à mettre en œuvre ou à promouvoir, comme il convient, des mesures permettant :*

- *D'assurer autant que de raison que les femmes et les hommes, les garçons et les filles bénéficient de la fourniture et d'un accès égal aux installations et activités sportives, culturelles et de loisir.*
- *D'encourager les femmes et les hommes, les garçons et les filles à participer à égalité aux sports et aux activités culturelles, y compris à celles qui sont traditionnellement considérées comme principalement « féminines » ou « masculines ».*
- *D'encourager les associations artistiques, culturelles et sportives à promouvoir les activités culturelles et sportives qui mettent en cause une vision stéréotypée des femmes et des hommes.*
- *D'encourager les bibliothèques publiques à mettre en cause les stéréotypes de genre à travers le stock de leurs livres et autres documents, ainsi que leurs autres activités promotionnelles.*

FCSTL 1	**Organiser le festival « L'île Ô Femmes » dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes**
Objectifs	Les objectifs de ce festival sont d'accorder une place centrale à la culture pour toutes et de mettre en œuvre un travail partenarial afin de permettre aux quartiers de valoriser leurs spécificités, tant du point de vue économique que social, militant que culturel, quotidien que sortant de l'ordinaire…, le tout dans un cadre festif.
Contexte	En 1910, l'Internationale socialiste réunie à Copenhague, au Danemark, a instauré une Journée de la femme, de caractère international, pour rendre hommage au mouvement en faveur des droits des femmes et pour aider à obtenir le suffrage universel des femmes. La proposition a été approuvée à l'unanimité par la conférence qui comprenait plus de 100 femmes venant de 17 pays, dont les trois premières femmes élues au Parlement finlandais. Aucune date précise n'a été fixée pour cette célébration. Depuis qu'en 1977, les Nations-Unies ont officialisé le 8 mars Journée internationale de la femme, cette moitié de l'humanité a la garantie qu'on parle d'elle, en particulier dans les pays ou les secteurs d'activité les moins avancés en matière d'émancipation de la femme. En France, la célébration de la journée de la femme a pris un caractère officiel en 1982.

Descriptif de l'action	Chaque année, le festival est organisé sur plusieurs jours, dont le 8 mars. L'accent est mis sur plusieurs quartiers, qui différent d'une année sur l'autre. Une thématique spécifique annuelle est retenue. En fonction de cette dernière, il est composé de : . rencontres professionnelles autour d'un thème précis . visites guidées gratuites des musées . gratuité des piscines . projection de films . projets avec des jeunes (rencontre-débat, expo-photos…) . projets au sein des quartiers (expo-photos, spectacles musicaux, pièces de théâtre, bals, concerts, repas thématiques…) . grande soirée thématique de clôture des festivités (débat, spectacle, pièce de théâtre, concert)
Pilote Partenaires	Ville de Lille (musées, piscines, services culture, manifestations, sports…) Les associations, des professionnels (réalisateurs de films, photographes…), des artistes (compagnies de danse, de théâtre, écrivains, peintres…)
Bénéficiaires	La population lilloise, hellemmoise et lommoise

FCSTL 2	**Encourager et faciliter le tourisme local et culturel**
Objectifs	. Faire de la culture et du tourisme un tremplin pour l'insertion des femmes. . Soutenir les projets socio-culturels et touristiques qui mettent en avant les questions d'égalité hommes-femmes.
Contexte	La culture et les loisirs sont des facteurs d'insertion. Ces activités doivent servir de relais pour mieux répondre aux besoins des femmes.
Descriptif de l'action	. Poursuivre le développement des offres de solidarité et de loisirs (Lille-Plage, Lille-Neige, Lille-Ranch). . Mise en place d'un pass' culture femmes et familles pour les familles modestes. Il s'agira d'étudier les tarifs et aides existants, voir comment diffuser davantage l'information auprès du public féminin, améliorer les services si possible. . Soutenir les projets relatifs à l'accès des femmes à la culture : - lors de la Journée du patrimoine, réfléchir sur la question de la mobilisation des femmes - influer sur les programmes culturels en proposant des événements intéressant les femmes (ex : au cours de la saison culturelle de printemps) étudier la possibilité de création de crèches/garderies volantes, le temps de certaines expositions ou événements culturels
Pilote	Ville de Lille
Bénéficiaires	La population lilloise, hellemmoise et lommoise

Les femmes et le sport

FCSTL 3	**Création d'un « tournoi de l'égalité »**
Objectifs	L'idée est de permettre aux femmes, aux hommes et aux enfants de se retrouver autour de leurs pratiques. C'est aussi d'attirer de nouvelles personnes et de fidéliser le public qui participe aux activités. De plus, il s'agit de soutenir et valoriser au final tous les types de sports pour les femmes, en particulier ceux dits « masculins ».
Contexte	Le service sports a créé une cellule Sports Femmes Familles Adolescents, qui centralise toutes les informations des trois zones et a établi un listing de personnes. Cela facilitera la diffusion de l'information, dont dépend fortement la réussite des manifestations. Des pôles d'excellence sportive ont été déclinés par zones : ✓ Le pôle Sud : Lille Sud, Moulins, Faubourg de Béthune ✓ Le pôle Est : Fives, Vieux-Lille, Centre, St Maurice ✓ Le pôle Ouest : Wazemmes, Bois Blancs, Vauban, qui reste à développer Les femmes peuvent, durant les petites vacances scolaires, participer à des stages sportifs adaptés aux parents et aux enfants. Le problème de la disponibilité des salles, réservées en priorité aux écoles, aux collèges et aux associations, reste entier. Il pourra cependant être en partie résolu par l'utilisation des locaux le samedi matin. Des créneaux horaires spécifiques devront être réservés pour permettre le développement de ces projets.
Descriptif de l'action	Dans un 1e temps, le tournoi de l'égalité pourra être la finalisation des stages réalisés tout au long de l'année. Il se déroulera donc en juin, et le 1e pourrait être programmé en juin 2010. Ce tournoi pourra se dérouler durant un week-end ; le samedi étant consacré aux activités sportives, le dimanche placé sous le signe de la convivialité. Les épreuves pourront être réalisées par des femmes de trois générations : grand-mère, mère et fille. En fait, les participantes se regrouperont par catégorie, en fonction de leur âge, et par zone ou quartier. Cette initiative renforcera le lien social, en permettant à des personnes de même quartier de se rencontrer autour d'activités ludiques. Le tournoi de l'égalité pourra être parrainé par des grands champions, d'athlétisme par exemple. Les trophées pourront être remis le dimanche, par Mme le Maire, lors de cette journée festive. Ce tournoi pourra évoluer au fil des ans : - il pourra être décliné comme un tournoi inter-institutionnel (Mairie, CUDL, Conseil Régional et Conseil Général) - il pourra permettre la valorisation des jeux ou sports du Nord (autour de l'eau, des anciens jeux du Nord…)
Pilote Partenaires	Ville de Lille Les associations
Bénéficiaires	La population lilloise, hellemmoise et lommoise

Volet 6

Femmes créatives

Ce thème sera composé de trois thématiques principales, déclinées elles-mêmes sous forme de fiches-actions :

1. L'éducation
2. La conciliation des vies familiale et professionnelle
3. L'emploi

Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Axe : Le rôle d'employeur

Article 11

1. *Dans ses fonctions d'employeur, le signataire reconnaît le droit à l'égalité des femmes et des hommes dans tous les aspects de l'emploi, y compris l'organisation du travail et les conditions de travail.*

2. *Le signataire reconnaît le droit à la conciliation de la vie professionnelle, sociale et privée, ainsi que le droit à la dignité et à la sécurité au travail.*

3. *Le signataire s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables, y compris les actions positives dans la limite de ses pouvoirs légaux, pour concrétiser les droits ci-dessus énoncés.*

4. *Les mesures citées au 3. comprennent ce qui suit :*

(a) *La révision des politiques et procédures concernées relatives à l'emploi au sein de son organisation, ainsi que le développement et la mise en œuvre de la partie « emploi » de son Plan pour l'égalité afin de traiter des inégalités dans un délai approprié, et couvrant notamment, entre autres :*

- *L'égalité des rémunérations, y compris un salaire égal pour un travail de valeur équivalente*
- *Des dispositions permettant la révision des salaires et rémunérations, des modes de paiement et des retraites*
- *Des mesures pour assurer d'une manière équitable et transparente la promotion et les opportunités de développement de carrière*
- *Des mesures pour assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux, notamment pour corriger tout déséquilibre aux niveaux supérieurs de l'encadrement*
- *Des mesures pour supprimer toute ségrégation professionnelle fondée sur le sexe, et pour encourager le personnel à solliciter et remplir des postes non traditionnels*
- *Des mesures pour assurer une recrutement équitable*
- *Des mesures pour assurer des conditions de travail appropriées, sans danger pour la santé et en toute sécurité*
- *Des procédures de consultation des employés et de leurs syndicats assurant une participation équilibrée des femmes et des hommes dans tout organisme consultatif ou de négociation ;*

(b) *L'interdiction du harcèlement sexuel sur les lieux de travail au moyen d'une déclaration publique sur le caractère inacceptable d'un tel comportement, à laquelle s'ajoutent le soutien apporté aux victimes, l'introduction et la mise en œuvre de politiques transparentes sur la façon de traiter les coupables, et des efforts destinés à éveiller les consciences sur cette question ;*

(c) *La recherche d'une composition du personnel, à tous les niveaux, conforme à la diversité sociale, économique et culturelle de la population locale.*

(d) *L'aide à la conciliation de la vie professionnelle, sociale et privée par :*

- *L'introduction de politiques permettant, quand il convient, des aménagements du temps de travail et des dispositions d'aide vis à vis des personnes dépendant des employés.*
- *L'encouragement donné aux hommes pour qu'ils fassent usage de leurs droits quant aux absences pour cause d'aide vis à vis des personnes à charge.*

Axe : Le rôle de prestataire de services

Article 13 : L'éducation et la formation continue

1. *Le signataire reconnaît le droit à l'éducation pour tous, et reconnaît en plus le droit pour tous d'accéder à une formation professionnelle et continue. Le signataire reconnaît que le droit à l'éducation remplit une fonction vitale à toutes les étapes de l'existence pour que soit assurée une véritable égalité des chances, formées les aptitudes essentielles à la vie et au travail, et ouvertes des possibilités nouvelles au développement professionnel.*

2. *Le signataire se charge, dans les domaines de sa compétence, d'assurer ou promouvoir l'égal accès à l'éducation, à la formation professionnelle et continue pour les femmes et les hommes, les filles ou les garçons.*

3. *Le signataire reconnaît le besoin d'éliminer tout concept stéréotypé des rôles des femmes et des hommes dans toutes les formes d'éducation. Pour ce faire, il se charge de prendre ou de promouvoir, comme il convient, les mesures suivantes :*

- *La révision des matériels éducatifs, des programmes scolaires et autres, des méthodes d'enseignement afin de garantir qu'ils combattent les attitudes et les pratiques stéréotypées*
- *La mise en œuvres d'actions spécifiques pour encourager des choix de carrière non conventionnels*
- *L'inclusion spécifique, dans les cours d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté, d'éléments qui soulignent l'importance de l'égale participation des femmes et des hommes dans le processus démocratique*

4. *Le signataire reconnaît que la manière dont les écoles et autres établissements éducatifs sont dirigés représente un modèle important pour les enfants et les jeunes gens. Il se charge donc de promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveau de la direction et de la gouvernance des établissements scolaires.*

Article 16 : La garde des enfants

1. *Le signataire reconnaît le rôle essentiel que jouent les systèmes de garde d'enfants de bonne qualité, financièrement abordables, accessibles à tous les parents et autres personnes s'occupant d'enfants quelle que soit leur situation financière, dans la promotion d'une égalité réelle des femmes et des hommes, et dans leur aptitude à concilier leur vie professionnelle, publique et privée. Le signataire reconnaît en outre la contribution qu'apporte la garde des enfants à la vie économique et sociale, ainsi qu'à la confection du lien social au sein de la communauté locale et dans la société toute entière.*

2. *Le signataire s'engage à faire de la fourniture et de la promotion de tels systèmes de garde, directement ou à travers d'autres fournisseurs, une de ses priorités. Il s'engage en outre à encourager la fourniture de ces systèmes par d'autres, y compris la fourniture ou l'aide apportée aux systèmes de garde par les employeurs locaux.*

3. *Le signataire reconnaît en outre que l'éducation des enfants requiert le partage des responsabilités entre les femmes, les hommes, et la société dans son ensemble, et se charge de contrer les stéréotypes sexués selon lesquels la garde des enfants est considérée comme relevant principalement de la responsabilité des femmes.*

Axe : Planning et développement durable

Article 27 : Développement économique

1. *Le signataire reconnaît que la réalisation d'un développement économique équilibré et durable est une composante vitale du succès d'une municipalité ou d'une région, et que ses activités et services dans ce domaine peuvent encourager de manière significative l'avancement de l'égalité des femmes et des hommes.*

2. *Le signataire reconnaît le besoin d'accroître le niveau et la qualité de l'emploi des femmes, et reconnaît en outre que le risque de pauvreté lié au chômage de longue durée et au travail non rémunéré est particulièrement élevé pour les femmes.*

3. *Le signataire s'engage, relativement à ses activités et services dans le domaine du développement économique, à tenir pleinement compte des besoins et des intérêts des femmes et des hommes ainsi que des opportunités permettant de faire avancer l'égalité, et de prendre à cette fin, les mesures appropriées. Ces actions peuvent inclure :*

- *D'aider et d'encourager les femmes entrepreneures*
- *De s'assurer que le soutien aux entreprises, financier ou autre, promeut l'égalité des sexes*
- *D'encourager les femmes en formation à acquérir les compétences et à obtenir les qualifications conduisant aux emplois généralement considérés comme « masculins », et vice versa*
- *D'encourager les employeurs à recruter des femmes apprenties ou stagiaires ayant des compétences et des qualifications généralement considérés comme « masculines », en leur offrant des postes correspondants, et vice versa.*

Remarques générales :

Les freins à la formation et à l'emploi sont :

- les stéréotypes
- les préjugés
- l'accumulation des discriminations (une femme, qui est étrangère, qui habite dans un certain quartier…)
- la mobilité
- la conciliation de la vie familiale et professionnelle
- précarité des emplois, temps partiels, horaires décalés
- …

Il semble essentiel de mener un travail de sensibilisation-éducation sur l'égalité hommes-femmes afin de lever de nombreuses barrières relatives à la formation et l'emploi des femmes et de prévenir les violences exercées à leur encontre.

Le Conseil Communal de Concertation a mené une réflexion sur ces thématiques. Lors de la mise en œuvre des fiches-actions, il sera intéressant de se rapprocher du CCC afin de travailler ensemble.

L'éducation

FEFE 1	**Actions de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes auprès des encadrants de jeunes**
Objectifs	Il s'agit de sensibiliser les encadrants de jeunes à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes en effectuant un travail sur leurs propres représentations, en luttant contre les stéréotypes.
Contexte	L'axe relatif à l'éducation est très important. C'est un axe préalable et transversal aux autres axes. Le problème des stéréotypes, de la question des rôles sont à travailler dès la petite enfance, auprès des enfants et des adultes. La priorité est donnée aux adultes encadrants (animateurs activités péri et extrascolaires associatives et municipales), en lien avec l'Education Nationale, en raison du travail à mener sur les propres représentations des encadrants et donc sur les stéréotypes qu'ils peuvent véhiculer. Il existe une convention pour l'égalité au niveau de l'Education Nationale, avec une chargée de mission au niveau du rectorat, mais le problème, c'est l'absence de moyens financiers. De plus en plus d'établissements scolaires, notamment les collèges et les lycées, sont en demande d'interventions sur la thématique, au regard des difficultés devant lesquelles les adultes sont démunis (ex : rapports tendus entre les garçons et les filles, insultes verbales…). Les comportements sexistes sont justifiés par l'excuse que « c'est culturel », tout comme le choix des activités en fonction du sexe. Par exemple, certaines structures ne sont pas du tout fréquentées par les filles, du fait que certaines activités ne sont pas proposées aux filles ou que leur participation n'est pas encouragée (équipements non adaptés, freins familiaux, question des déplacements…). Les collectivités territoriales ont une influence sur le vivre ensemble dans les écoles maternelles et élémentaires, durant le temps périscolaire, les accueils de loisirs, les centres sociaux mais aussi en ce qui concerne la formation des encadrants. La Ville de Tourcoing a initié des actions dans ces domaines, actions qui pourront être étudiées. Il pourra également être intéressant de prendre connaissance des outils mis en œuvre par d'autres départements dont celui de Seine Saint Denis à destination des collégiens.

Descriptif de l'action	. Il s'agit, par la mise en place de séances, de sensibiliser les encadrants à la question. Un travail sur leurs propres représentations doit être effectué. Ces séances devront s'échelonner dans le temps afin de permettre aux encadrants de prendre du recul par rapport aux situations, de s'approprier la question. Des évaluations régulières devront être mises en place. . Il faut donc produire des outils pour ces séances, ainsi que des supports d'évaluation pour permettre un retour d'analyse. . La Ville de Lille pourra proposer ces séances de sensibilisation à l'égalité, sur la base du volontariat, juste après les recrutements d'animateurs… Cela pourra être vécu comme une plus-value par la personne formée. . De plus, une attention particulière devra être portée aux actions et activités mises en place, à la manière dont elles sont présentées aux familles. L'investissement doit être identique pour les filles et les garçons, il ne doit pas y avoir de rôle sexué (telle activité dite masculine, telle autre féminine). Il faut donc réfléchir à la manière d'impliquer les familles. . Il faudra aussi prendre contact avec les organismes qui gèrent les formation BAFA afin de déterminer si la question de l'égalité hommes-femmes est prise en compte.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, centres sociaux…
Bénéficiaires	Encadrants de jeunes (animateurs activités péri et extrascolaires associatives et municipales) et en lien avec l'Education Nationale

FEFE 2	**Actions de sensibilisation à l'égalité hommes-femmes auprès des jeunes**
Objectifs	Il s'agit de lutter contre les stéréotypes que les jeunes ont intégré ou qu'ils reproduisent et contre les violences sexistes.
Contexte	Cette fiche action doit être mise en œuvre en parallèle avec celle en direction des encadrants (FEFE 1). Elle sera amplifiée et enrichie en prenant appui sur les expériences et outils existants. Un travail intergénérationnel (avec les filles, les mères, les grands-mères) pourra être mené, ainsi qu'un travail avec les garçons et les filles. Cela permettra également aux garçons de sortir du rôle auquel ils sont contraints. La question de l'estime de soi doit être travaillée auprès des filles.
Descriptif de l'action	La sensibilisation à la question doit être faite sur plusieurs séances. Il faut prévoir des temps d'échanges et de réflexion. Des outils peuvent être construits avec les jeunes. De nombreux supports sont possibles pour travailler sur les représentations : photos, vidéo, affiches, théâtre… Ces outils peuvent avoir un lien avec les activités culturelles. Un travail doit être effectué pour impliquer les familles. Il faut veiller à ce que l'égalité soit respectée au sein de tous les projets des structures et non pas uniquement dans les séances de sensibilisation. La Ville de Lille pourra informer par courrier les partenaires de ses actions sur la question. Ensuite, dans la continuité, elle leur proposera des séances de sensibilisation. Ainsi, l'impulsion se fera par le bas et par le haut, c'est à dire grâce aux expériences menées sur le terrain et de par la politique menée par la Ville.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, clubs sportifs, clubs de prévention, missions locales, centre sociaux…
Bénéficiaires	Les jeunes qui fréquentent les centres sociaux, les activités périscolaires…

La conciliation des vies familiale et professionnelle

FEFE 3	**Concilier modes de garde et rythmes de vie**
Objectifs	Il s'agit de travailler sur les modes de garde, mais aussi les temps de travail afin de permettre une conciliation vie privée - vie professionnelle. Il s'agit aussi d'évoluer vers une la création d'un bureau des temps dans notre ville.
Contexte	En ce qui concerne les modes de garde temporaire, il s'agit d'être réactif face à la demande des personnes avant qu'elle trouvent une halte-garderie à long terme. Dans le cadre du plan espoir banlieue, la Ville de Lille a répondu à un appel à projets de la CNAF afin de pouvoir recruter des assistant(e)s maternel(le)s qui géreraient la garde d'enfants de femmes ayant un entretien pour un recrutement. La question des horaires de garde décalés est à étudier, notamment par rapport aux emplois porteurs, mais aussi la question du travail le dimanche. Il faut travailler sur la conciliation des temps et des modes de garde, c'est à dire voir quand les horaires décalés sont vraiment utiles en fonction du métier (ex : question du ménage dans les bureaux). Il s'agit aussi de ne pas imposer aux assistant(e)s maternel(le)s des amplitudes horaires trop importantes. Le développement d'une crèche municipale d'accueil pour les enfants du personnel de la Mairie est en cours de réflexion Il ne faut pas perdre de vue que la question du financement des structures en fonction du nombre d'enfants est un frein à l'étendue des plages horaires. Par ailleurs, les femmes ne connaissent pas toujours tous les dispositifs de garde existants. Il est nécessaire de faire évoluer les conceptions des employeurs et organismes de formation, notamment par rapport à la question de la maternité (bureau des temps). A ce jour, plusieurs actions ou réflexions sont déjà menées au sein de la Ville de Lille, à savoir : - réservation des places dans les crèches pour les enfants des employés municipaux - Modification élargissement des critères d'attribution des aides pour les enfants des employés municipaux. *La mise en priorité des moyens d'accueil pour les enfants du personnel est primordiale dans le cadre du prochain protocole d'accord.* - création d'une crèche collective en lien avec les autres institutions (Conseil Régional, CUDL…) - Réactualisation de la plaquette d'information sur les modes de garde en vue de sensibiliser le personnel municipal

Descriptif de l'action	. Développer les offres d'accueil d'urgence, par exemple lorsque les femmes ont un entretien pour un recrutement. . Permettre une meilleure diffusion de l'information sur les offres de garde existantes (ex : les Relais Assistantes Maternelles des CAF). . Améliorer les offres d'accueil ponctuelles, par exemple lorsque les femmes signent un CDD d'un mois. . Soutenir les réseaux de solidarité entre familles, voisins… . Travailler sur le morcellement du temps de travail au sein des administrations et des entreprises de la Métropole lilloise (horaires décalés, notamment dans le domaine de l'entretien des locaux). La Ville de Lille pourra, comme à Rennes, animer un travail de réflexion sur le sujet avec les entreprises et les partenaires dans le cadre d'un bureau des temps. . Poursuivre le développement du partenariat avec les structures d'accueil des enfants, les partenaires associatifs (Inov Enfance – Domicile Enfance …) afin d'amplifier les réponses liées aux demandes concernant les horaires atypiques.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Associations, entreprises, structures qui accueillent les enfants, CAF, Conseil Général
Bénéficiaires	Les personnes en demande de garde d'enfants (lillois, personnel municipal…)

L'emploi

FEFE 4	**Organisation de la journée du « Networking of women »**
Objectifs	. Organiser une journée sur l'orientation et l'emploi des femmes. Cela facilitera les échanges d'expériences, les partenariats, les recrutements. . Mise en place de marraines du Networking.
Contexte	Il s'agit de déterminer comment réunir tous les acteurs qui luttent contre les discriminations afin qu'ils œuvrent contre les discriminations liées aux genres et que le cumul des discriminations soit mieux pris en compte. Ce projet pourra être décliné sous forme de groupes de travail composés d'entrepreneurs, hommes et femmes, de professionnels de l'insertion et de personnes qui travaillent déjà sur la diversité. La journée pourra être traitée sous l'angle du débat. Cette journée doit être la finalisation de tout un travail. En effet, il ne faut pas perdre de vue la cible : les femmes qui cumulent les discriminations ne se rendront pas spontanément à ces journées. C'est pour cela qu'il faut mener un travail à long terme avec ces femmes, travail à intégrer dans un projet plus large. Sont donc concernées les femmes (le public), les acteurs économiques (entrepreneurs) et les professionnels de l'insertion qui travaillent avec les femmes. Il faut déterminer les raisons des créations d'entreprise, permettre un accompagnement à la création d'entreprise mais aussi à la recherche d'un emploi, d'un stage, d'une formation, d'une validation des acquis de l'expérience, d'un changement d'emploi…
Descriptif de l'action	Il s'agit de réaliser un état des lieux, de créer des outils à mettre en place. Un système de marrainage peut être initié : les plus expérimentées peuvent soutenir et accompagner les plus jeunes. Ces dernières deviendront par la suite à leur tour marraines. Il faut aussi effectuer un travail sur la représentation des femmes auprès des employeurs. De plus, il faudra se renseigner sur les réflexions menées dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en ce qui concerne les nouveaux emplois, la diversification des secteurs professionnels des femmes, le principe des coopératives… Lors de la journée du Networking of women, pourront être présentés des témoignages d'expériences internationales, de villes jumelles, notamment la Belgique pour le marrainage. Différents stands pourront également proposer une sensibilisation et un accompagnement des femmes dans leurs recherches d'emploi, de stage, de création d'entreprise… L'objectif est de les aider à devenir autonomes.
Pilote Partenaires	Ville de Lille Entreprises, Chambre de Commerce et d'Industrie, associations, Maison de l'Emploi

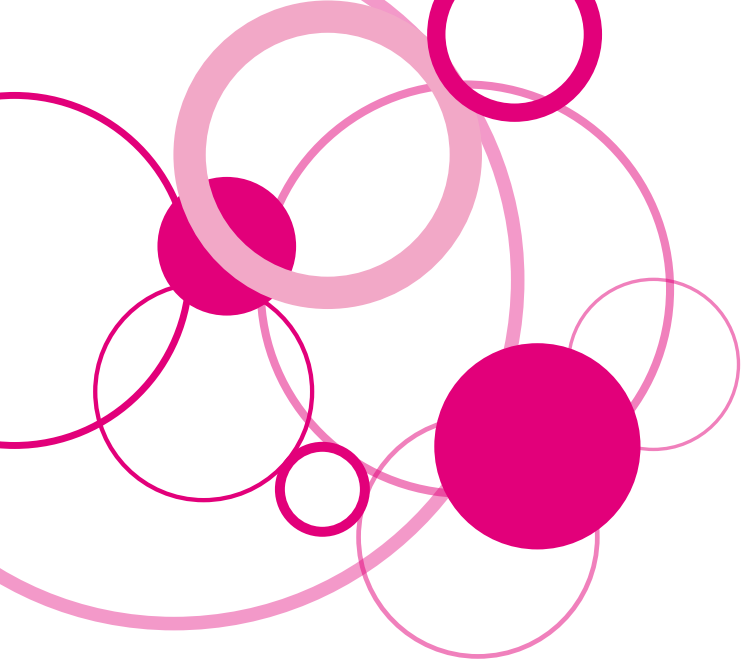

Femmes et hommes naissent dans l'égalité, nous œuvrons à Lille pour que tous et toutes y demeurent.